



ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 DÉCEMBRE 2023



EMPLOI

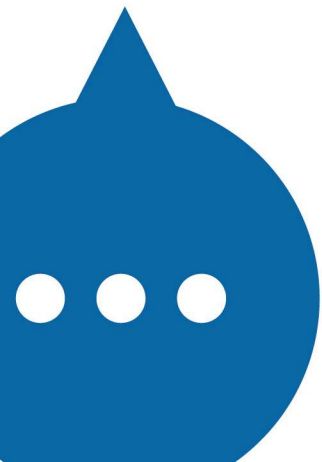
Renouvellement d'agrément pour le service civique

Alors qu'elle accueille des jeunes en contrat, dit « service civique », depuis plusieurs années, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a approuvé, mercredi 6 décembre, le renouvellement de son agrément auprès de l'Agence du Service Civique. Cette mesure permet à la Ville de poursuivre sa politique d'accueil de jeunes de 16 à 26 ans qui souhaitent accomplir de façon volontaire une mission d'intérêt général au sein de la collectivité. Le service civique est un outil qui offre aux jeunes l'opportunité d'une expérience professionnelle, tout en contribuant à des politiques publiques dans divers domaines - développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité ou encore sport. D'une durée de 6 à 12 mois, le contrat d'engagement de chaque volontaire donne lieu à une couverture sociale prise en charge par l'État, ainsi qu'une indemnisation partagée entre ce dernier et la Ville. L'occasion pour la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue de soutenir l'emploi des jeunes l'Islois et de favoriser leur tremplin professionnel.

CINÉMA

Conclusion du bail commercial avec la société Trevans pour l'exploitation & l'aménagement de l'équipement

Lancés début 2021, les travaux de construction du futur cinéma au cœur de la Tour d'Argent touchent à leur fin. Alors que la grue sera désinstallée tout début 2024, le chantier portera sur le second œuvre et l'installation des équipements jusqu'au début du printemps. C'est dans ce contexte qu'a été approuvée, dans le cadre du Conseil municipal du 6 décembre, la conclusion d'un bail commercial avec la société Trevans, agissant pour le compte de sa filiale en cours de formation – la SAS Ciné Sorgue – pour l'aménagement et l'exploitation du cinéma de trois salles. Au travers de ce bail commercial, la société Trevans s'engage à participer aux travaux de second œuvre et à prendre en charge la totalité des équipements techniques liés à l'activité de cinéma. Autre disposition du bail : la participation financière de la société Trevans via un droit d'entrée estimé à 400 000 euros et le paiement d'un loyer dû à compter de l'ouverture du cinéma, au printemps 2024.





ce qu'il faut **RETENIR** CONSEIL MUNICIPAL



LOGEMENT SOCIAL

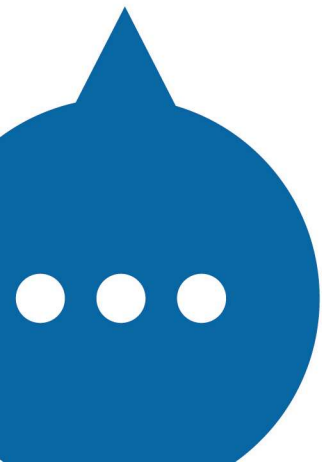
Un Contrat de Mixité Sociale pour une dynamique de rattrapage équilibrée

Depuis 2012, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue est soumise aux obligations de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, dite « loi SRU ». Cette dernière a créé l'obligation pour les communes d'une certaine importance et situées en zone urbanisée de garantir la mixité sociale en ayant sur leur territoire au moins 25 % de logements sociaux. Avec 13,8% de logements sociaux au sein de ses résidences principales, la Ville est engagée dans une dynamique de rattrapage malgré les difficultés qu'elle rencontre pour réaliser des logements sociaux. C'est en ce sens que, dans le cadre du Conseil municipal du 6 décembre, un Contrat de Mixité Sociale entre la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et l'État a été approuvé pour la période 2023-2025. Il fait désormais office de cadre d'engagement des moyens qui permettront à la Ville d'atteindre ses objectifs de rattrapage. Outre la réalisation d'un état des lieux sur le logement social, la présentation des outils et leviers d'action pour le développement du logement social et le détail des objectifs à mettre en œuvre pour la période 2023-2025, ce Contrat de Mixité Sociale, dit « abaissant », permet à la Ville de bénéficier de davantage de temps pour atteindre ses objectifs de réalisation de logements sociaux. Ainsi, l'État consent à baisser le volume des logements sociaux à produire au cours des trois ans à venir et à flécher les opérations de construction de logements sociaux.

URBANISME

Validation de deux révisions allégées du PLU

Une révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) est une version allégée de la procédure de révision générale de ce document d'urbanisme majeur. Le 4 juillet dernier, la Ville a lancé deux révisions allégées distinctes autour de deux projets différents : une première révision en vue de la modernisation de la déchèterie et une seconde liée à un projet de production d'énergies renouvelables. À l'issue d'une procédure de concertation, ouverte en août dernier pour ces deux projets de révision, et d'une réunion publique tenue le 15 novembre dernier, les projets de révision ont été tous les deux arrêtés dans le cadre du conseil municipal du mercredi 6 décembre.





ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL



PLACE ROSE GOUDARD

Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

Située en centre-ville, la place Rose Goudard est un espace public relativement récent qui résulte de la démolition en 1965 d'un ancien hôtel particulier transformé en école élémentaire. L'espace laissé libre par cette démolition était consacré à du parking, servant aujourd'hui de zone de chantier pour les besoins de la construction du cinéma (projet de l'îlot de la Tour d'Argent). Aujourd'hui, la Ville s'engage dans un programme de réhabilitation de cette place à travers la création d'espaces publics requalifiés : création d'un îlot de verdure et de cheminements piétons, désimperméabilisations des sols et traitement des revêtements, mise en œuvre d'un nouvel éclairage public et de mobiliers urbains...

Les travaux de la place débuteront début 2024, ils sont évalués à 1,4 millions d'euros et font l'objet d'une demande de subvention pour 50% de ce montant auprès de l'union européenne. Une autorisation de programme et des crédits de paiement ont été ouverts par délibération pour 1,54 millions, pour permettre la réalisation des dépenses nécessaires dans l'attente du vote du budget.

